



Cumul d'emplois et temps légal de travail hebdomadaire

Par **Coccinelle67**, le **03/06/2013** à **22:28**

Bonsoir,

Je suis actuellement psychologue (statut cadre) au sein de quatre établissements (deux dans le public et deux dans le privé). Mon temps de travail se répartit comme suit: 20% + 35% dans le public et 30% + 20% dans le privé. L'un de mes employeurs (public) souhaite augmenter mon temps de travail et ainsi me faire passer de 20% à 40%. Cependant, cela m'amène à un 125% ... Soit plus de 44h par semaine ... Je m'interroge donc sur la possibilité de continuer à exercer à ces quatre endroits ...

Puisqu'il n'est possible de travailler 44h/semaines que durant 12 semaines consécutives, est-il possible d'envisager une sorte de compensation du type une semaine à plus de 46h, suivie d'une semaine à 43h? Ou existe-t-il des dérogations?

Cordialement,
C.

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **22:37**

Bonjour,

C'est la moyenne sur les 12 semaines consécutives qui est normalement à prendre en considération...

Par **Coccinelle67**, le **03/06/2013** à **22:46**

Oui, je viens de relire les articles et je me rends compte de l'absurdité de ma "compensation" puisqu'il s'agit d'une moyenne ...

Cela dit, à part refuser l'augmentation de temps, je ne vois pas vraiment quelle solution s'offre à moi.

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:05**

Vous pourriez aussi quitter l'un des autres emplois en rompant légalement le contrat de travail...

Par **Coccinelle67**, le **03/06/2013** à **23:46**

C'est justement ce que je souhaiterai éviter compte-tenu de certains paramètres personnels mais oui, ça reste la seconde option.

Merci pour vos réponses!